

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 27 Mars 2019

18h

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

Mme Mireille BREMOND a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Claude MARTINELLI a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Claude POUZOL a donné procuration à M. Fernand LEGIER
Mme Jocelyne REILLE a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS
M. Didier FERREINT a donné procuration à M. Dimitri FARRO
M. JPierre CHABERT a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absent et excusé sans procuration : Régis ARMENICO

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

- En préséance, présentation du projet Habitat Participatif par REGAIN, l'association Pipistrelle et Maison Familiale Provence.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 07 février 2019 ;

Aucune remarque

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M. Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Par 2 Abstentions : Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT)

Rapport n°1 Dépôt de permis de construire par maison Familiale Provence

Autorisation de dépôt d'un permis de construire par « La Maison Familiale de Provence » emportant division primaire sur la parcelle A29.

*M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote

A ANDREIS n'approuve pas le choix du site pour ce projet d'habitat participatif pour 2 raisons :

Site « poumon vert » de la commune et terrain souvent inondé par le passé. Elle aurait préféré un autre lieu. Elle s'interroge aussi sur les garanties d'assurance dans le cadre de l'habitat participatif

E BRUCHET rappelle que ladite parcelle se situe en zone AU, zone naturelle protégée pouvant être urbanisée, et non en zone inondable. De plus seule une partie du parc est concernée par la construction.

Mme le Maire précise qu'au niveau des assurances il n'y a aucune inquiétude à avoir, les garanties construction seront prises en compte. L'objectif est de resserrer la zone urbaine cet emplacement est situé à seulement 3 mn à pied du centre-ville qui favorise les déplacements doux vers le village.

D FARRO : demande comment se fera le choix des candidats s'il y a plus de demande que d'offre d'habitation. Y aurait-il un tirage au sort ?

Mme le Maire explique qu'un travail d'échange en amont est fait avec l'association « Les Pipistrelles » créée par les futurs acquéreurs. Des critères d'éligibilité au logement social sont précisés dans la charte. L'ordre de dépôt de dossier sera pris en compte.

P PIGNET demande si la commune a la maîtrise pour attribuer ces logements ?

Mme le Maire confirme que 13 familles sur 30 se sont positionnées sur ce projet, les Mallemortais seront prioritaires. Deux réunions publiques ont eu lieu, information aussi du projet dans le « Mallemort Infos ».

P PIGNET souhaite connaître le détail des logements en accessibilités et en location

Mme le Maire répond que sur 30 logements : 15 seront locatifs (à ce jour 8 dossiers déposés) et 15 en accessibilités (à ce jour 5 dossiers déposés).

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise la Maison Familiale de Provence, représentée par M. ABBES Christian, à déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel sur la parcelle A29 en vue de vérifier de la faisabilité d'un programme d'habitat,

Autorise la Maison Familiale de Provence, représentée par M. ABBES Christian, à déposer une demande de permis de construire emportant division de l'emprise foncière de 6 150m² située sur la parcelle A29 en vue de la réalisation d'un programme d'habitat,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dépôt de permis de construire.

Rapport n°2 : Cession gratuite à Maison Familiale Provence d'un ténement foncier

Cession gratuite à « La Maison Familiale de Provence » d'un ténement foncier de 6 150m² pour la réalisation d'un programme d'habitat participatif au secteur du « Parc entre les deux canaux » comportant une trentaine de logements sociaux.

*M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote

A ANDREIS relève que la commune donne un terrain à un promoteur qui lui va spéculer. Pourquoi la Mairie ne gèrerai-t-elle pas seule le projet sans passer par un promoteur ?

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une coopérative HLM qui travaille en convention partenariale. Un travail est fait avec un groupe d'habitant sur la construction. La Mairie ne peut pas porter seule ce projet de construction. 30 cabinets d'architectes ont répondu à cet appel à projet ce qui montre un réel intérêt pour ce projet innovant.

E BRUCHET rappelle qu'un tel projet nécessite un accompagnement professionnel entre autre par la coopérative HLM de Provence qui a déjà travaillé sur ce type de projet

M MARTIN s'interroge sur la revente des appartements dans l'avenir...tiendra-t-on compte du terrain acquis gratuitement ?

Mme le Maire répond que tout cela sera cadré dans la convention avec une clause anti-spéculative rédigée en page 11 de la convention.

D FARRO s'étonne que lors du conseil municipal de février la commune a acheté un terrain de 300m² à 180 000 € sans avis de France Domaine et aujourd'hui ce terrain de 6 150m² est estimé à 216 000€. Il demande une copie de l'avis des Domaines ainsi que le mail de la demande.

Mme le Maire rappelle que France Domaine travaille sur le coût au m² du projet

P PIGNET demande quel était l'avis de France Domaine sur le terrain de 180 000€ ?

Mme le Maire répond que l'avis de France Domaine est inutile sur des acquisitions à 180 000 €

D FARRO insiste et précise que l'avis des Domaines est requis dès 180 000 €

P PIGNET demande si la déduction de la pénalité SRU sera applicable dans 2 ans?

Mme le Maire précise que la commune peut cumuler les dépenses sur la pénalité.

Vote à la Majorité

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 voix contre : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique relatif à la cession avec Maison Familiale de Provence, en vue de la réalisation d'une trentaine de logements locatifs au secteur du Parc entre les Deux Canaux sur l'emprise de 6 150m² détachée,

Prend acte que la moins-value précitée exposée par la commune, au titre d'un apport de terrain mentionné à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour la réalisation de logements sociaux sera déduit du montant du versement imposé par l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation pour les années à venir.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport n°3 : Signature d'une convention partenariale

Signature d'une convention partenariale avec l'association « les Pipistrelles de la Durance », la coopérative HLM « La Maison Familiale de Provence » et Logéo Méditerranée au sujet du projet d'habitat participatif.

*M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote

P PIGNET : apprécie le projet du Parc des 2 canaux mais regrette que celui-ci soit associé à une opération commerciale

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un projet cohérent entre les Jardins partagés, le Parc des 2 canaux et l'Habitat participatif. C'est un esprit totalement écologique avec la préservation du parc de 3 hectares en bord de Durance. Un lien aussi avec le projet « voie verte » du SMAVD.

P PIGNET : comment concevoir les jardins partagés entre les propriétaires et les locataires ?

Mme le Maire : Les Jardins partagés seront pour toutes les personnes intéressées, pas uniquement les habitants du site, ceci afin de créer un lien générationnel. Plusieurs rendez-vous sont prévus sur cette thématique le 3 mars, 2 avril et 5 avril.

P EIDENWEI demande quel est le nombre de parcelles ?

Mme le Maire répond que pour l'instant ce n'est pas défini, les jardins partagés en sont au stade de concertation.

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Approuve la convention partenariale entre l'association « Pipistrelle », Maison Familiale Provence et LOGEO Méditerranée ;

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Rapport n°4 : Correction d'une erreur matérielle de télétransmission sur Actes

La délibération n°2018-100-SG du 19 décembre 2018 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal 2018 a fait l'objet d'une transmission sur ACTES le 2 janvier 2019 accompagnée de la maquette budgétaire correspondante. Cette délibération correspondait à une première rédaction réalisée par les services administratifs avec un total de 171 029 € en section de fonctionnement. Ce montant est erroné.

Aucun débat

A la Majorité,

Par 20 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend acte de l'erreur matérielle de télétransmission Actes constatée et des bons montants qu'il convient de retenir dans le cadre de la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal (montant total pour la section de fonctionnement de 124 595 €).

Rapport n°5 : Approbation du Compte de Gestion 2018

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie de Salon de Provence nous a remis à fin d'approbation par notre Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget principal de la commune.

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 9 Abstentions : Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le Compte de Gestion 2018 dressé par le receveur.

Rapport n°6 : Compte Administratif 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité pour l'année 2018. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Aucun débat

- *Mme le Maire ne prend pas part au vote et se retire de l'assemblée*

Vote à la Majorité,

Par 18 voix pour : Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT,

Par 9 Abstentions : Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Désigne Antoine ALLEGRINI, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2018 présenté par Madame le Maire ;

Approuve le Compte Administratif 2018 du budget principal en l'absence de Madame le Maire, qui s'étant retirée, n'a pas pris part au vote ;

Constate les identités de valeur avec les écritures du trésorier principal relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et Arrête les résultats définitifs.

Rapport n°7 : Reprise et affectation des résultats 2018

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif.

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 20 pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri

RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Couvre le besoin de financement de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de **438 623,82 €**.

Affecte le surplus du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de **6 787 691,43 €**.

Inscrit l'ensemble de ces montants au budget primitif 2019 ainsi que le détail des restes à réaliser.

Rapport n°8 Mise à jour des AP CP

Le tableau suivant indique les nouvelles répartitions des crédits de paiement sur les 3 années 2018, 2019 et 2020 et les enveloppes d'AP à retenir :

N°AP	LIBELLES DES AP/CP	MONTANT AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2018-102AP	REHABILITATION EXTENSION NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS	3 302 000,00	19 331,81	3 057 668,19	225 000,00
2018-105AP	AMENAGEMENT AVENUE JOLIOT CURIE	1 600 000,00	7 287,57	592 712,43	1 000 000,00

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Révisé les autorisations de programme et crédits de paiement ;

Retire de l'AP CP la partie AV du Luberon.

Rapport n°9 : Vote de la tranche 2018 du CDDA

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le plan de financement de la tranche 2018 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, avec un montant total de dépenses subventionnables de 4 606 126€ soit un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de **2 763 675 €** ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Rapport n°10 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Mme le Maire rappelle que Mallemort est une commune qui applique les taux des taxes les plus bas
P EIDENWEIL souligne que néanmoins les taxes foncières sur les propriétés non bâties ne sont pas les moins élevées.

Aucun débat

Vote l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 conformément au tableau présenté.

Rapport n°11 : Budget Primitif 2019

P EIDENWEIL : Pour M.CHABERT : relie la conclusion page 9 de l'annexe et demande « si cela signifie puisque l'analyse est exhaustive qu'il n'y aura aucune surprise d'aucun ordre et qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire pour 2019, sinon il s'agit au minimum d'une maladresse voire d'un mensonge ».

Mme le Maire répond que ce budget reste au plus près des réalisations prévues avec un travail sincère mais il peut y avoir des décisions modificatives en cours d'année si besoin.

A ALLEGRINI rappelle qu'il peut toujours y avoir des imprévus avec des travaux

N POURCIN remarque que les taux d'imposition n'augmentent pas mais par contre la base s'élève de 2% (p 3) donc on dit que l'on n'augmente pas les impôts mais dans les faits on en paye plus.

Mme le Maire rappelle que la base en question est fixée par l'État et non par la commune

P PIGNET reprend les montants des produits fiscaux des taxes d'habitation des années 2017, 2018,2019 qui ont augmenté

Mme le Maire explique que cela est dû à l'exonération de la taxe d'habitation mise en place par l'Etat

N POURCIN s'interroge sur l'intérêt d'avoir une régie Espace Vert pour la réalisation de travaux d'espaces verts en régie (p4) ?

Mme le Maire répond que cette régie du service technique permet de faire des interventions sans faire appel à des intervenants extérieurs.

P PIGNET relève en page 6 de l'annexe la phrase « une enveloppe de dépenses imprévues de l'ordre de 305 315 € a été inscrite à laquelle s'ajoutent des crédits d'un montant de 290 000 € concernant la dotation aux amortissements »

Mme le Maire explique que le budget doit être équilibré.

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 9 Abstentions : Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le budget primitif 2019 pour le montant total des dépenses et des recettes suivant :

- Section fonctionnement : 14 600 521 €
- Section investissement : 12 620 690 €

Rapport n°12 : Création des emplois saisonniers pour 2019

Chaque année, pendant la période estivale, la commune de Mallemort constate des besoins saisonniers, de par l'accroissement de certaines activités (gestion de la piscine et des animations principalement) et les congés des agents permanents.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise Madame le Maire, à recruter des agents non titulaires pour les besoins en période estivale.

Rapport n°13 : Modalités concernant les IHTS

Les agents à temps complet, non complet et à temps partiel peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale ou du chef de service au double volontariat.

P PIGNET : demande à quoi correspond le poste d'adjoint du patrimoine dans la filière Culture

A ALLEGRINI : répond qu'il s'agit d'un grade d'un agent de la médiathèque

D FARRO : s'interroge sur la légalité d'heure supplémentaire pour des agents à temps partiel sachant que dans le privé cela n'est pas possible

A ALLEGRINI : répond que les heures complémentaires pour nécessité de travail sont autorisées dans le régime de la fonction Publique pour des agents à temps partiel.

P PIGNET : Les crédits sont-ils prévus au budget ?

Mme le Maire : Il y a toujours un volume d'heure prévu dans le budget de la commune pour 2019 il est inscrit 80 000 €.

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel

MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve les modalités concernant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Rapport n°14 : Rapport annuel du bilan 2018 de la CCA

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux Maires des communes de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA), chargée d'établir un rapport annuel.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la CCA

Rapport n°15 : Convention de mise à disposition de l'ALSH à l'école F Mistral

La commune de Mallemort souhaite mettre à disposition les locaux de l'école maternelle Espélido, et la salle de restauration collective « Frédéric Mistral » au service d'un accueil de l'ALSH « Les Tout Chatou » pour la période du 08 juillet au 26 juillet 2019.

Mme le Maire informe que cette année 60 enfants seront accueillis en ALSH

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la mise en place d'un accueil ALSH « Les Tout Chatou » à l'école maternelle « Espélido » ainsi que la salle de restauration collective « Frédéric Mistral » pour la période du 08 au 26 juillet 2019 ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux et de la salle de restauration pour l'accueil de l'ALSH « Les Tout Chatou ».

Rapport n°16 : Dénomination de voies campagne Est

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel

MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Valide la proposition de nomination des voies de campagne Est

Rapport n°17 : Création d'un SIVU chargé de l'acquisition du terrain en vue du nouvel hôpital de Salon

Dans le cadre du projet de reconstruction du centre Hospitalier de Salon de Provence, les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare les Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon de Provence, Sénas, Velaux, Vernègues souhaitent s'associer afin de procéder à cette acquisition foncière qui sera ensuite cédée à l'entité en charge de la construction du futur Centre Hospitalier.

N POURCIN demande où se situera le nouvel hôpital ?

Mme le Maire répond qu'il se trouvera au Quartier Gabins à Salon

P EIDENWEIL demande si l'ancien hôpital restera en service ?

Mme le Maire répond que non il y aura un projet de réhabilitation mais pour l'instant nous n'avons pas d'autres informations.

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la création du SIVU avec les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare les Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon de Provence, Sénas, Velaux, Vernègues pour procéder à l'acquisition du terrain d'assiette du futur Centre Hospitalier.

Rapport n°18 : Acquisition foncière parcelle D319

Acquisition foncière dans le cadre du maintien des espaces naturels sensibles - parcelle cadastrée D319 Quartier Gros Mourre.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve l'acquisition de la parcelle D319, située au Gros Mourre, classée dans le périmètre d'espaces naturels sensibles, d'une superficie totale de 2 470 m² pour un montant de 2 470 € ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés ;

Dit que les frais d'actes afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

Rapport 19 : Autorisation de dépôt de permis pour la réalisation d'un préau à l'école J Curie

Il apparaît nécessaire de doter l'école maternelle Joliot Curie d'un préau dans la cour de récréation afin de mieux protéger les enfants par temps de pluie.

P EIDENWEIL : demande quel est le montant de l'opération

Mme le Maire : répond que le montant est de 90 000 €, qui passe dans un dossier de proximité

P PIGNET : demande pourquoi ne pas prévoir une toiture avec panneaux solaires ?

E BRUCHET : informe que cette installation ne sera pas rentable aux vues de la surface et engagerait un surcoût pour la commune

F CHEROUTE : rappelle que les toitures du préau évoquent l'existant du bâtiment principal

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport 20 : Versement d'une subvention d'équilibre à Famille Provence

Versement d'une subvention équilibre à Famille Provence pour la réalisation de 5 logements locatifs sociaux rue Lamanon parcelle G1 277.

P EIDENWEIL : fait lecture d'une remarque de JP Chabert « *Il serait bon à l'avenir que les projets présentés par les bailleurs prennent en compte toutes les contraintes inhérentes au projet, qu'elles soient chiffrées avec précision et qu'elles ne fassent pas l'objet, très souvent, d'une demande de financement complémentaire.* »

Mme le Maire : répond qu'il y a une problématique de stationnement sur ce projet : 5 logements/5 places de parking. Ce projet est lancé depuis 2016, ce projet est très attendu notamment pour les seniors

P PIGNET : souligne la pénalité de la loi SRU reportée au BP de 150 000 € versée par la commune

Mme le Maire : informe qu'en 2021 la commune paiera 100 000 €. La pénalité s'atténue dans les années. Il faut continuer cet engagement

P EIDENWEIL : souhaite connaître le nombre de logements sociaux manquants sur la commune

Mme le Maire : répond que le taux imposé par l'Etat est de 25%, avec cette référence il manquerait encore 450 logements. Actuellement il y a 231 logements sociaux sur Mallemort. Le chiffre demandé par l'Etat (685) n'est pas réalisable pour une petite commune. Un contrat de mixité sociale a été signé, malgré tous les efforts de la commune on ne parviendra jamais au chiffre imposé et on doit subir les pénalités.

Vote à la Majorité,

Par 20 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Accorde à Famille et Provence une subvention d'un montant de 100 000 € au titre de la surcharge foncière pour l'opération de réalisation de 5 logements locatifs sociaux – rue Lamanon ;

Prend Acte que les dépenses précitées exposées par la commune, au titre des subventions foncières mentionnées à l'article L.2254-1 du Code général des Collectivités territoriales, pour la réalisation de logements sociaux seront déduites du montant du versement imposé par l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation pour les années à venir,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Fixe le versement de la subvention comme suit : 50% à l'ouverture de chantier et 50% à livraison, **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport 21 : Bilan d'acquisition et cessions 2018 EPF PACA

Dans ce contexte, la loi N°95.127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

M.MARTIN : est surpris que ce terrain soit à la vente alors qu'à la création du lotissement de Pt Royal il était référencé « espace vert » ?

Mme le Maire : informe que la commune a reçu une DIA relative à ce terrain en zone constructible elle a donc préempté et EPF PACA l'intègre dans les acquisitions. Le terrain comprend 2 parcelles C2730+C2731 pour une surface totale de 1 670 m² environ.

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend Acte du bilan d'acquisitions et cessions foncières opérées en 2018

Rapport 22 : Retrait de la délibération relative à la signature du bail à construction avec VET.

Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 autorisant Madame le Maire à signer un bail à construction avec la société V.E.T sur la parcelle C5976.

P EIDENWEIL : remercie Mme le Maire d'avoir tenu compte des remarques apportées par les riverains sur ce projet.

P PIGNET : regrette que l'étude géologique n'ait pas été faite avant le vote de la délibération initiale.

Mme le Maire : explique que la société VET ne pouvait pas faire cette étude qui engageait des frais avant le dépôt du permis, la société devait avoir en amont un accord communal. Les frais d'études sont à la charge de VET.

Le groupe de majorité s'était engagé à retirer le projet si l'étude n'était pas satisfaisante, ce qui est le cas par l'annulation de cette délibération.

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Retire la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 relative au bail à construction avec la société V.E.T sur la parcelle C5976.

Rapport 23 : Retrait de la délibération relative au versement d'une subvention d'équilibre à Office Public Habitat

Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 prévoyant le versement d'une subvention d'équilibre de 200 000 € à Office Public Habitat.

Aucun débat

Mme le Maire précise qu'une nouvelle délibération de versement de subvention d'équilibre sera prise pour le projet rue Corneille

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Retire la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 concernant le versement d'une subvention d'équilibre de 200 000 € à Office Public Habitat.

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Décision 2019-017-COM : M PIGNET demande des précisions

Mme BELLIOU, DGS, explique qu'il est obligatoire d'avoir un contrat avec le Centre Français des Copies pour permettre la publication d'articles dans la revue de presse du CDG13.

Questions Diverses

A ANDREIS informe que suite au courrier relatif au déménagement d'objets entreposés dans l'ancienne chapelle, l'association se réunira samedi après-midi pour faire le point.

Mme le Maire rappelle que des travaux de toitures doivent être réalisés et que le local doit être vide.

Infos diverses

Prochain CM **22/05/2019**

Fin de la séance à 21h30